



VILLE DE TOURVES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

Date de la convocation Le 21 Octobre 2025
Conseillers municipaux en exercice 28

Présents : ALLISIO Michel – CERTAIN Patricia - COMBET Jean-Pierre - CONSTANS Jean-Michel - CORTESE Régis - CRABETT Josiane - DOL Jérôme - GALIZZI Josiane - GIRAUDO Catherine - HERMAND Rose-Marie - MIONNET Sabine – OLIVE Fabien - PAONE Fabienne – QUICKE Pierre - RECOUS Jacques - ROUX Daniel - TOUCHE Colette

Délégations de votes : BOYER Kévin à CONSTANS Jean-Michel – CAMPERO Gilbert à ALLISIO Michel – FIRMIN Myriam à MIONNET Sabine – LAFFARGUE Perrine à PAONE Fabienne – LAURES Mireille à CORTESE Régis

Absents : BOTTA William – CANOLLE Claire – DEMIT Sébastien – DONGAR Max – GIRELLO Nathalie - LAMANA Florian

Madame Catherine GIRAUDO a été élue secrétaire de séance.

Effectif théorique légal de l'Assemblée	29
Conseillers présents au moment du vote	17
Absents	6
Procurations	5
Votants	22
« POUR »	22
« CONTRE »	0
« ABSTENTION »	0

DELIBERATION N° 083/2025

OBJET Bien vacant et sans maître – Parcelle section G n°934 sise rue du Parc d'Auguste à Tourves (83170) – Incorporation dans le domaine privé communal

RAPPORTEUR Jean-Michel CONSTANS

Monsieur le Maire rappelle,

Les articles L.1123.1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques définissent les biens considérés comme n'ayant pas de maître et précisent les modalités et procédures d'acquisition de ces biens.

La loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014, modifiée par la loi n°2022-217 du 21 février 2022 (dite Loi 3DS), a réformé ces procédures concernant les biens qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers.

Accusé de réception en préfecture,
06/10/2025 à 10h22, par M. DUPONT
Date de télétransmission : 30/10/2025
Date de procédure administrative,

Accusé de réception en préfecture
183-2023-06-10-5108-DEP-20
Date de télétransmission : 30/10/2025
Date de dépôt en préfecture : 30/10/2025

Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20251028-DEL083-2025-DE
Date de télétransmission : 30/10/2025
Date de réception préfecture : 30/10/2025

